

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION  
LAMBALLE TERRE & MER  
-22400-  
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 JUIN 2022**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

*L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, LE VINGT-HUIT JUIN, A DIX-HUIT HEURES TRENTE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR SOUS LA PRÉSIDENCE DE THIERRY ANDRIEUX*

*Date de la convocation : 22 juin 2022*

**ETAIENT PRÉSENTS :**

**Président :** Thierry ANDRIEUX.

**Vice-présidents :** Philippe HERCOUET, Nathalie BEAUVY, Éric MOISAN, Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Josianne JEGU, Catherine DREZET, Jean-Luc GOUYETTE, Thierry GAUVRIT, Yves LEMOINE, Yves RUFFET, David BURLLOT.

Jérémy ALLAIN, Gwenaëlle AOUTIN, Carole BERECHÉL, Sylvain BERNU, Denis BERTRAND, Paulette BEUREL, Valérie BIDAUD, Pierre-Alexis BLEVIN, Suzanne BOURDÉ, Thibault CARFANTAN, Daniel COMMAULT, Catherine CORDON (*suppléante de Jean-Michel LEBRET, absent*), Jean-François CORDON, Nicole DROBECQ, Alain GENCE, Alain GOUEZIN, Serge GUINARD, Laurence HAQUIN, Philippe HELLO, Sylvie HERVO, Franck HYVERNAGE (*suppléant de Jean-Luc COUELLAN, absent*), Pascal LEBRETON, Nadine L'ECHELARD, Joël LUCIENNE, Anne-Gaud MILLORIT, Catherine MOISAN, Claudine MOISAN, Nicole POULAIN, Sébastien PUEL, Michel RICHARD, Thierry ROYER, Christine THEZE (*suppléante de Marie-Madeleine BOURDEL, absente*), Michel VIMONT.

**ABSENTS EXCUSÉS :**

- Claudine ALLET donne pouvoir à Alain GENCE,
- Jean-Luc BARBO donne pouvoir à Jérémy ALLAIN,
- Philippe BOSCHER donne pouvoir à Nathalie TRAVERT-LE ROUX,
- Nathalie BOUZID donne pouvoir à Josianne JEGU,
- Guy CORBEL donne pouvoir à Éric MOISAN,
- Céline FORTIN donne pouvoir à Philippe HERCOUET,
- Benjamin GUILLERME-JUBIN donne pouvoir à Éric MOISAN,
- René LE BOULANGER donne pouvoir à Alain GOUEZIN,
- Catherine LELIONNAIS donne pouvoir à Michel VIMONT,
- Pierre LESNARD donne pouvoir à Thierry ANDRIEUX,
- Christelle LEVY donne pouvoir à Philippe HERCOUET,
- David L'HOMME donne pouvoir à Suzanne BOURDÉ,
- Valérie MORFOUASSE donne pouvoir à Thierry ANDRIEUX,
- Christophe ROBIN donne pouvoir à Daniel COMMAULT,
- Laurence URVOY donne pouvoir à Thierry ROYER,
- Marie-Paule ALLAIN, Yvon BERHAULT, Renaud LE BERRE, Marc LE GUYADER, Fabienne TASSEL, Jean-Pierre OMNES, Yannick MORIN, Caroline MERIAN, Stéphane de SALLIER DUPIN.

**SECRÉTAIRE DE SEANCE :** Nicole DROBECQ

**Délibération n°2022-062**

Membres en exercice : 69 Présents : 45 Absents : 24 Pouvoirs : 15

**FINANCES  
PARCS D'ACTIVITES  
TRANSFORMATION D'UNE AVANCE REMBOURSABLE EN SUBVENTION D'EQUILIBRE**

Le budget annexe des parcs d'activités a bénéficié, il y a plusieurs années, d'une avance remboursable versée par le budget principal de l'ancienne Communauté de communes d'Arguenon-Hunaudaye. Cette avance s'élevait à 4 380 288,12 € et n'a fait l'objet d'aucun reversement.

Il est proposé de transformer cette avance remboursable en subvention d'équilibre pour le budget annexe. En effet, au regard du déficit actuel du budget annexe, cette subvention d'équilibre contribue solder une partie du déficit.

**Après en avoir délibéré :**

Le Conseil communautaire :

- APPROUVE le remboursement par le budget annexe des parcs d'activités au budget principal de l'avance remboursable pour le montant de 4 380 288,12 €.
- APPROUVE le versement d'une subvention du budget principal au budget annexe parcs d'activités pour un montant de 4 380 288,12 €, afin de solder une partie du déficit du budget annexe. Cette subvention sera imputée en dépense pour le budget principal sur la nature comptable 204151, et en recette pour le budget annexe parcs d'activités sur la nature comptable 774.
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

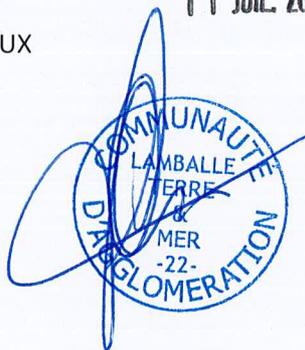
**VOTE : Adopté à l'unanimité**

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN  
(suivent les signatures)

**POUR EXTRAIT CONFORME,**

A Lamballe-Armor, le  
Le Président,  
Thierry ANDRIEUX

11 JUL. 2022



Certifié exécutoire, compte tenu :

De la transmission en Préfecture le 11 JUL. 2022

De l'affichage le 12 JUL. 2022

Pour le Président,  
Par délégation,

Directeur Général des services,  
Arnaud LECOURT